



**BANQUE DE LA REPUBLIQUE**  
**DU BURUNDI**  
**LE GOUVERNEUR**

**AVIS AU PUBLIC**

Dans le but de l'amélioration de ses statistiques, la Banque de la République du Burundi informe le public qu'elle vient d'élargir la couverture statistique des institutions de dépôts, conformément au manuel des statistiques monétaires et financières du FMI, Edition 2000. Cet élargissement a été effectué par l'incorporation des statistiques des institutions de microfinance dans les statistiques monétaires et financières publiées par la Banque de la République du Burundi.

A cet effet, les statistiques monétaires et financières se rapportant au mois de mars 2017 qui seront publiées dans le Bulletin Mensuel et dans d'autres publications de la Banque contiendront désormais les données des Institutions de Microfinance. Ces statistiques viennent ainsi s'ajouter aux données de la Banque Centrale, des banques commerciales, des comptes chèques postaux et des établissements financiers.

Fait à Bujumbura, le 14 juin 2017

Jean CIZA

Gouverneur